

Dossier informatique



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre votre meilleure prise en charge au sein du GHBS.

Ces informations sont réservées à l'équipe médicale qui vous suit ainsi que pour les données administratives, au service de facturation. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en écrivant au directeur de l'établissement.

La constitution du fichier informatique se fait dans les conditions fixées par la [loi n° 7817 du 6 janvier 1978](#), modifiée par les lois du [4 mars 2002 relative aux droits des malades](#) et du [6 août 2004 n° 2004-801](#).

Ces données médicales peuvent aussi faire l'objet de traitements de statistiques à des fins de recherche médicale ou d'évaluation sauf si vous vous y opposez.

Ces traitements respectent les règles de confidentialité et ont obtenu l'autorisation de la [CNIL](#).

TÉLÉCHARGER



ProtectionDesDonnees.pdf - (396Ko)



